

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DGRI 103 Aide d'urgence (40 000 euros) à l'association Médecins du Monde pour une assistance médicale aux populations du Borno au Nigeria.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Médecins du Monde (MDM) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Médecins du Monde (MDM), 62 rue Marcadet 75018 Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à Médecins du Monde (MDM) au titre des aides d'urgences.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2016 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO